



## Dpe périmée et déclassé de C à E

Par **Djao**, le **28/09/2023** à **14:45**

Bonjour, actuellement j'ai des problèmes de chauffage depuis plus de 1 ans qui me font perdre du temps pour les réparations de plus je ressens mon isolation très faible, je voulais bénéficier de l'aide à l'isolation 1€ de l'état on m'a demandé mon DPE fourni par mon bailleur en mai 2019, celui-ci est périmé depuis avril 2019, je n'ai pas pu avoir l'aide à 1€ j'ai contacté mon bailleur pour un nouveau DPE que j'ai reçu récemment, je passe de classe C à E il y a un écart de plus de 100 kWh par m<sup>2</sup> par an ce qui est énorme avec l'inflation le bailleur veut rien savoir comment puis-je procéder merci

Par **Visiteur**, le **28/09/2023** à **15:17**

Bonjour,

Pour le moment vous n'avez pas de levier envers votre bailleur. Il y a beaucoup de battage médiatique, mais c'est plus des promesses électorales que du concret.

Votre DPE qui est classé E n'oblige à rien avant 2034.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14608>